

P321

Note au médecin : traitement pour l'inhalation de poussières de silice ou nuisibles.

Stockage/élimination

P405

Garder sous clef

P501

Réduire à un minimum la production de poussière, mettre le matériau dans un sac ou un contenant hermétique et le jeter dans une décharge (se reporter à la section 13).

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS/HSNO	CLASSES DE DANGER	QUANTITÉ (% poids)
Basalte	Aucun numéro attribué	Non classé comme dangereux	30 - 40 %
Feldspath (Na,K,Ca)-AlSi ₃ O ₈	68476-25-5 Homologation HSNO : HSR004073	6.7A (cancérogène) 6.9A (inhalation)	60 - 70 %
* Silice cristalline, quartz	14808-60-7 Homologation HSNO : HSR003125	6.7 (cancérogène) 6.9A (inhalation)	< 8,0 %

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

Commentaire :

Ce matériau contient des minéraux abrasifs.

Yeux :

Enlever les lentilles de contact (le cas échéant) et rincer les yeux avec de l'eau. Si la douleur persiste, consulter un médecin.

Peau :

Laver la peau à l'eau savonneuse et enlever les vêtements contaminés.

Ingestion :

Boire de l'eau, consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation :

Emmener la personne exposée à l'air frais. Consulter un médecin.

Note aux médecins : Aucun conseil spécifique - traitement selon les symptômes.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Ce produit n'est pas inflammable et ne supportera pas la combustion. Cependant, l'emballage et l'environnement peuvent brûler.

Moyen d'extinction approprié

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux matériaux combustibles environnants.

Instructions de lutte contre l'incendie

Porter un équipement de protection individuelle adapté à l'environnement.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protection personnelle

Porter une protection respiratoire et une protection oculaire. Respecter les limites d'exposition sur le lieu de travail lors du nettoyage (se reporter à la section 8).

Les informations contenues ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles caractérisent le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Elles ne représentent pas une garantie des propriétés du produit.

Gestion des déversements

Pour les déversements à l'extérieur, contenir le produit pour empêcher la propagation par le vent et la circulation piétonne. Pour les gros déversements à l'intérieur avec de la poussière excessive, évacuer la zone et laisser le temps à la poussière de se déposer. Balayer doucement le matériau et éviter la formation de poussière. Un aspirateur équipé d'un filtre HEPA peut également être utilisé. Recycler le matériau dans la mesure du possible. Le matériau peut également être éliminé conformément à la section 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Informations générales sur le stockage Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Mesures de précaution Il n'y a pas de produits chimiques incompatibles, ni de restrictions de stockage.

Signalisation sur les bâtiments La signalisation sur les bâtiments n'est pas nécessaire pour le stockage de ce matériau en Nouvelle-Zélande.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Les normes d'exposition sur le lieu de travail et les indices d'exposition biologique (pub. janvier 2018, Worksafe New Zealand) stipulent les limites d'exposition suivantes sur le lieu de travail :

Poussières	*TWA	Voie d'exposition
Les basaltes et les feldspaths sont classés dans la catégorie Particules non classées ailleurs.	10 mg/m ³ 3 mg/m ³	Poussière inhalable Poussière respirable
Silice cristalline (< 3 %)	0,2 mg/m ³	Poussière respirable

*TWA Concentration moyenne dans l'air, pondérée dans le temps, d'une substance donnée lorsqu'elle est calculée sur une journée de travail de huit heures pour une semaine de travail de cinq jours.

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉS :

Assurer une extraction filtrée adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air inférieures aux normes d'exposition sur le lieu de travail. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le choix de l'équipement de protection individuelle dépend de l'évaluation des risques, en tenant compte de l'utilisation et de la quantité du produit.

Protection respiratoire :

Nécessaire en cas de génération de poussière en suspension dans l'air. Utiliser une protection respiratoire appropriée avec filtre de classe P1 (3M) pour les particules solides générées par des moyens mécaniques tels que le ponçage, le forage, le découpage, le concassage, formant des particules relativement grosses, c'est-à-dire supérieures à 1 micron. Des protections respiratoires et des filtres à particules de classes supérieures conviennent également.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection là où de la poussière pourrait être générée. Ne pas porter de lentilles cornéennes en travaillant avec ce produit. S'assurer de la présence de fontaines de lavage oculaire et de douches d'urgence sur le lieu de travail.

Protection de la peau : Le contact cutané n'est pas une voie de pénétration connue pour ce produit. Cependant, il est recommandé de porter une blouse/comboison de laboratoire et des gants pour éviter tout contact avec la peau.

Hygiène Industrielle :

Il est de bonne pratique de minimiser le contact avec les produits chimiques en milieu de travail. Laver la peau exposée. Éviter d'inhaler les poussières, les vapeurs ou les aérosols. Changer les vêtements contaminés et se laver les mains après avoir travaillé avec des produits chimiques.

*Les informations contenues ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.
Elles caractérisent le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées.
Elles ne représentent pas une garantie des propriétés du produit.*

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Poudre grise fine (sèche) ayant la texture d'un sable fin.
Densité :	2,6 - 2,7 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Point de fusion :	1100 - 1450 °C
Point d'ébullition :	n/a
Point d'éclair :	n/a
Limite inférieure d'explosivité :	n/a
Limite supérieure d'explosivité :	n/a

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Ce matériau est stable et non réactif dans des circonstances normales.
Incompatibilité avec d'autres matériaux :	Ce matériau nécessite l'emploi d'acides forts pour être dissout.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus sur la santé

Avalé	Les particules solides/la poussière peuvent causer une irritation du tractus gastro-intestinal.
Yeux	La poussière est abrasive et irritante pour les yeux et peut éventuellement causer des cicatrices cornéennes.
Peau	Les particules solides/la poussière sont abrasives et peuvent irriter la peau.
Inhalé	La poussière est nocive et irritante pour les voies respiratoires supérieures et les poumons.

Effets chroniques

Le matériau présente un danger dû à des expositions répétées sur de longues périodes. La principale voie d'exposition est généralement l'inhalation. La surexposition à la poussière respirable peut entraîner une toux, une respiration sifflante, des difficultés respiratoires et une altération de la fonction pulmonaire. Les symptômes chroniques comprennent une diminution de la capacité vitale des poumons et des infections pulmonaires. Une exposition chronique peut provoquer une silicose, qui est une forme de pneumoconiose invalidante (accumulation de poussière dans les poumons - confirmable par rayons X) conduisant à une fibrose (cicatrisation de la muqueuse des sacs à air dans les poumons) et un risque accru de tuberculose. Les symptômes sont généralement retardés.

AVERTISSEMENT : Notez que ce produit contient du quartz.

Le CIRC a classé le quartz (silice cristalline) dans le groupe 1 - cancérogène pour l'homme [Monographie du CIRC, volume 68, 1997]. Respecter les exigences strictes concernant les pratiques d'hygiène au travail pour minimiser tout contact personnel.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Ce produit n'est pas classé comme écotoxique (classe 9)

*Les informations contenues ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.
Elles caractérisent le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées.
Elles ne représentent pas une garantie des propriétés du produit.*

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Récupérer et recycler le produit dans la mesure du possible. Les composants minéraux de ce produit ne sont pas biodégradables et conviennent à la mise en décharge.

Ce produit peut être éliminé et enterré dans les décharges en Nouvelle-Zélande. Le matériau doit être humidifié, recouvert ou scellé afin de minimiser la génération de poussière en suspension dans l'air. L'emballage doit être recyclé dans la mesure du possible.

Consultez les autorités locales de gestion des déchets pour connaître les directives d'élimination dans votre région.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLASSIFICATION DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Ce matériau est classé comme marchandise non dangereuse pour le transport, conformément à la règle de transport terrestre de Nouvelle-Zélande, marchandises dangereuses 2005, règle 45001/1 et aux recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses.

Règlement type (quinzième éd.), New York et Genève : Nations Unies, 2007

Nom d'expédition	Non applicable
Numéro UN	Aucun numéro attribué (marchandise non dangereuse pour le transport)
Classe de marchandises dangereuses	Aucune classe attribuée (marchandise non dangereuse pour le transport)
Risque subsidiaire	Aucun risque subsidiaire pour le transport
Groupe d'emballage	Aucun groupe attribué
Code Hazchem	Aucun code attribué

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Autorité de protection de l'environnement, Nouvelle-Zélande : <http://www.epa.govt.nz>
Numéro d'approbation HSNO (HSR) : Groupe de produits chimiques de laboratoire et de réactifs, norme 2017 HSR002596
- Avis 2017 sur les substances dangereuses (fiches de données de sécurité)
- Règlement 2017 sur la santé et la sécurité au travail (substances dangereuses)
- Avis 2017 sur les substances dangereuses (classification)
- Seuils et classifications en vertu de la loi de 1996 sur les substances dangereuses et les nouveaux organismes de janvier 2012 (contenu original de mars 2008)
- Étiquetage des substances dangereuses. Informations de danger et de précaution - publiées à l'origine par ERMA en juillet 2006
- Avis 2017 sur les substances dangereuses (degrés de danger minimum)
- Avis 2017 sur les substances dangereuses (élimination)
- Guide de gestion des sites d'enfouissement (décharges).
- Règle de transport terrestre, marchandises dangereuses 2005, règle 45001/1. Amendement 2016.
- Recommandations de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses. Règlement type (quinzième éd.), New York et Genève : Nations Unies, 2007

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Ce produit est destiné à être utilisé dans les laboratoires de chimie. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer du respect de la réglementation locale lors de l'utilisation et de la mise au rebut de ce produit. Veuillez vous reporter au certificat d'analyse pour plus d'informations sur la composition du produit.

Publié : 24/05/18
Version 05

*Les informations contenues ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.
Elles caractérisent le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées.
Elles ne représentent pas une garantie des propriétés du produit.*